



Refus d'ordonnance médecin

Par **LilouStitch33**, le 18/08/2021 à 19:14

Bonjour.

Je viens de voir la remplaçante de mon médecin traitant aujourd'hui à 17h. J'y suis allé pour demander un bilan complet. Je lui ai également expliqué que je ressentais de temps en temps des douleurs thoraciques et cardiaques de temps en temps, accompagnées de nausées et d'étourdissements. Je suis parfois sujette à des épisodes de tachycardie. Je précise également que je suis en obésité. Je lui ai donc demandé si elle pouvait me faire une ordonnance pour consulter un cardiologue, mais elle a refusé. Ma question est: Si jamais je fais un malaise cardiaque me conduisant à l'hôpital et que l'on m'informe que celui-ci découle d'un problème cardiaque non-diagnostiqué, puis-je me retourner contre elle de façon juridique pour ne pas avoir pris en compte mes symptômes et ma demande?

Par **Marck.ESP**, le 18/08/2021 à 19:26

Bonsoir,

Le cas échéant, vous pourrez adresser une réclamation au conseil départemental de l'Ordre concerné. Il examine la plainte et peut prononcer une sanction disciplinaire à l'égard du professionnel de santé. Il ne peut pas octroyer de dommage et intérêts ou de remboursement d'honoraires.

Extrait de ce site:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr/ou-s-adresser-pour-effectuer-une-reclamation>

Si vous vous estimez victime d'un défaut de soin ou d'une négligence médicale, vous pourrez aussi porter plainte.

<https://association-aide-victimes-france.fr/>

Par **youris**, le 18/08/2021 à 19:58

bonjour,

aviez-vous fait la même demande à votre médecin traitant ?

avez-vous dans un passé proche consulté un radiologue ?

je suppose que si le médecin a refusé d'accéder à votre demande, il doit avoir ses raisons suite à la consultation de votre dossier médical.

salutations

Par **LilouStitch33**, le **18/08/2021** à **20:30**

Merci Marck_ESP pour votre réponse.

Youris: Non, je n'ai pas consulté de radiologue récemment. En revanche, mon médecin traitant m'avait, il y a quelques mois, adressée à un cardiologue, suite aux mêmes plaintes que j'ai faites à sa remplaçante. Malheureusement, à cette époque je n'avais pas de complémentaire et je n'y suis donc pas allée. De plus, je ne parviens plus à remettre la main sur l'ordonnance. Mais maintenant que j'ai une complémentaire, je peux me permettre de consulter un cardiologue. De plus, je précise que la remplaçante n'a pas consulté mon dossier médical pendant la consultation, ou du moins, pas à ma connaissance.

Cordialement.

Par **youris**, le **18/08/2021** à **20:50**

la remplaçante a sans doute eu connaissance de la prescription déjà établie par votre médecin traitant.

Par **P.M.**, le **18/08/2021** à **20:57**

Bonjour,

Pour saisir quelque instance que ce soit, encore faudrait-il que vous ayez la preuve du refus du médecin de vous délivrer l'ordonnance...

Il faudrait que vous vérifiez si votre complémentaire santé vous rembourse au-delà de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale...

Par **Caliel**, le **31/08/2023** à **11:50**

Bonjour

Mon ami a fait 2 malaises et pertes de connaissance, il est vacciné C19..j aimerais savoir si son médecin est en droit de refuser de lui prescrire un dosage de D dimères ? et est il en droit de l'exiger ?
Merci

Par **youris**, le **31/08/2023** à **12:02**

bonjour,

c'est le médecin qui décide des examens et traitements à faire par son patient, ce n'est pas le patient qui rédige et signe l'ordonnance.

le médecin est libre de ses prescriptions, le patient ne peut rien exiger.

est-ce le médecin habituel de votre ami ?

votre ami peut consulter un autre médecin.

salutations